



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue le lundi **3 février 2020** à 19h30, dans la salle Joseph-Pelletier de l'édifice municipal, au 150 rue Saint-Joseph.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2020-02-026

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-02-027

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-02-028

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que les comptes totalisant 460 175,46 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 02-2020 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle. Le rapport 2019 est déposé séance tenante par le directeur général. Il peut être consulté sur place durant les heures d'ouverture du bureau municipal ou en tout temps sur le site internet de la municipalité.

RÉSOLUTION N° 2020-02-029

POLITIQUE FAMILIALE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT la politique et le plan d'action présentés aux membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec le 28 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt, séance tenante, des documents décrivant la politique et le plan d'action;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter la politique familiale – Municipalité Amie Des Aînés (MADA) et le plan d'action proposé et d'organiser prochainement une séance publique d'information pour la présenter aux citoyens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-02-030

ADHÉSION À LA DÉMARCHE DE PRODUIRE UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT l'existence de la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif) dont le mandataire régional, est le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent appuyant la création de villes actives;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de déplacement actif par ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec désire encourager l'utilisation de modes de déplacement actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec assume le leadership d'une municipalité active et amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Jean-Marc Michaud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil informent le mandataire régional, Me Andrée Lambert localisée à l'installation du 288, rue Pierre-Saindon à Rimouski, de son adhésion à la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif);

QUE les membres du conseil nomment Michel Barrière, directeur général, responsable de la démarche, pour collaborer avec l'agente de promotion et de prévention en saines habitudes de vie (APP-SHV) de la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent afin d'intensifier les actions visant à offrir aux citoyens des environnements favorables aux déplacements actifs et sécuritaires.

QUE les membres du conseil participent à l'évaluation de la démarche de production du Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif).

QUE les membres du conseil adoptent et fassent la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de déplacement actif et sécuritaire.

QUE les membres du conseil mettent en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.

QUE les membres du conseil fassent un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du déplacement actif et sécuritaire avec son APP-SHV.

RÉSOLUTION NO 2020-02-031

ACHAT DE 2 ORDINATEURS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'autoriser le remplacement des deux ordinateurs de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-032

ACHAT DU MODULE DOSSIER CENTRAL DU LOGICIEL SYGEM

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser l'achat du module «Dossier central» du fournisseur INFOTECH au montant 2 150 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-033

COMMANDITE POUR L'ÉVÈNEMENT FILLE EN FORME

CONSIDÉRANT la demande de l'école secondaire Vallée-des-Lacs et des organisatrices de l'évènement Filles en forme pour que la Municipalité assure la sécurité des participantes à l'évènement;

CONSIDÉRANT la demande de réservation de la patinoire de 10 h à midi le 13 février 2020;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'autoriser :

- La réservation de la patinoire à la date demandée;
- La présence de trois (3) pompiers pour la sécurité de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-034

AUTORISATION DE LANCER LE PROJET D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR UNE PATINOIRE COUVERTE

CONSIDÉRANT la détérioration importante de la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT QUE des programmes de subvention ont été mis en place pour aider les municipalités et organismes à financer la mise à niveau et la construction des installations sportives;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra remplacer ou entreprendre des rénovations majeures à ses installations actuelles à court-moyen terme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite étudier diverses options et se préparer pour profiter des programmes de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit présenter le projet et les scénarios à la population dans les prochains mois et organiser une consultation populaire sur le sujet;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches pour obtenir l'aide d'un professionnel pour réaliser l'étude préliminaire nécessaire à la prise de décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-035

DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND RÉGIONAL POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR UNE PATINOIRE COUVERTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un solde non-utilisée dans son enveloppe locale du Fond régional de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite retenir les services conseil d'un professionnel en vue de réaliser une étude préliminaire pour la construction d'une patinoire couverte ;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que la Municipalité demande au Fonds local de projets structurants de la MRC du Témiscouata de contribuer à raison de 50 % du budget, soit 3 240 \$, afin de rendre possible la réalisation du projet et nomme son directeur général, Michel Barrière, comme signataire de l'entente à venir. La Municipalité contribuera pour 3 240 \$ dans son programme d'immobilisation 2020 afin de compléter le financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-02-036

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL POUR L'ADVL

CONSIDÉRANT le projet de l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs (ADVL) de se doter d'une stratégie de marketing territorial dont les objectifs visent à contrer la décroissance démographique et à attirer de nouveaux investisseurs;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Visages régionaux de 47 000\$ pour réaliser cette démarche;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 30 000\$ déposée à la MRC de Témiscouata dans le Fonds régional de projets structurants, volet 6 à 9 Municipalités, pour les années 202 et 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation de l'ADVL de participer financièrement à la réalisation du projet, soit 9 400 \$ (20 % du projet total);

CONSIDÉRANT le support financier attendu de chacune des 6 Municipalités de l'ADVL au montant de 775 \$;

CONSIDÉRANT la participation financière attendue de la SADC de Témiscouata;

Il est proposé par Daniel Caron que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec accepte d'investir une somme de 775 \$, à même ses budgets, pour participer à la mise en place d'une stratégie de marketing territorial pour l'ADVL.

Il est également résolu d'annuler la résolution no **2019-11-216**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-02-037

DEMANDE DE SUBVENTION AU FIMEAU

ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-02-038

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR REFAIRE LES TOITURES DU BUREAU MUNICIPAL ET DE L'ÉDIFICE FRASER

ATTENDU QUE les travaux de réfection aux toitures du bureau municipal et à l'édifice Fraser ont été planifiés et bugétés pour l'exercice 2020;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation afin de faire réaliser les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-02-039

AUTORISATION DE PRÉPARER UN DEVIS EN VUE DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION NEUF DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la flotte de camion de la municipalité est composée de trois camions ayant atteint 4, 9 et 12 ans;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remplacer en 2020 le camion le plus âgé;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'autoriser le directeur général à préparer le devis en vue de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement neuf.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 377

Monsieur Daniel Caron, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 377 qui amendera le règlement général numéro 327 déjà en vigueur pour encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité.
- Dépose le projet du règlement numéro 377 de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Le projet de règlement peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

RÉSOLUTION NO 2020-02-040

AUTORISATION DE PASSAGE POUR L'ÉVÈNEMENT « ROULONS ET GOLFONS »

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation de la santé du Témiscouata pour que la Municipalité autorise le passage des cyclistes sur son territoire lors de l'évènement «Roulons & Golfons» qui se tiendra le samedi 13 juin 2020;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser le passage des cyclistes sur la rue Saint-Joseph lorsqu'ils traverseront le village le 13 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-041

MODIFICATION À UN TARIF POUR LE CAMPING

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement no 366 relatif à la tarification de services municipaux;

ATTENDU QUE les tarifs sont plus amplement détaillés dans les annexes suivantes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Services administratifs	Annexe A
Location de salles	Annexe B
Permis et certificats	Annexe C

Loisirs (activités)	Annexe D
Camping et chalets	Annexe E
Travaux Publics	Annexe F

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement no 366 relatif à la tarification de services municipaux stipule que la municipalité peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, adopter par résolution du Conseil de nouveaux tarifs en déposant une nouvelle version des annexes A à F modifiées. La nouvelle tarification s'appliquant alors à partir de la date spécifiée par la résolution.

ATTENDU QUE le conseil souhaite réviser un tarif s'appliquant à location de site de camping (E), soit le tarif de location à la semaine d'un site 3 services qui passe de 185 \$ à 210 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que le conseil adopte le nouveau tarif et modifie l'annexe E.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-042

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES CONSEILS EN INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur conseil Stantec nous a fait une proposition tarifaire pour les services professionnels en ingénierie pour l'exercice 2020;

ATTENDU QUE les tarifs soumis sont concurrentiels ;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite des services rendus en 2019 et désire poursuivre la relation d'affaires avec la firme ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser une mise à jour de son plan d'intervention en infrastructures afin de présenter une programmation initiale pour le programme de la TECQ 2019-2023 et que cette mise à jour doit être réalisée par un ingénieur;

En conséquence, il est proposé par Daniel Caron, d'octroyer un contrat de 10 000 \$ (plus taxes) à Stantec pour réaliser la mise à jour de son plan d'intervention et conseiller la municipalité dans ses travaux d'ingénierie pour l'exercice 2020 et de désigner son directeur général Michel Barrière comme signataire de l'acceptation de la proposition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-043

APPUI MORAL AU COMITÉ DES LOISIRS DE BIENCOURT : PROJET PATINOIRE EXTÉRIEURE ET JEU DE DEK HOCKEY

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Biencourt déposera une demande auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à réaménager la patinoire extérieure tout en y ajoutant un jeu de Dek Hockey.

CONSIDÉRANT QUE le Dek Hockey est un sport qui gagne en popularité auprès de nos jeunes et nos aînés.

CONSIDÉRANT QU'aucune municipalité aux alentours ne possède un jeu de Dek Hockey, il sera donc un atout majeur pour notre communauté et profitable pour les citoyens des autres municipalités dont Squatec et Lac-des-Aigles.

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures sportives du Comité des Loisirs de Biencourt sont inadéquates et peu sécuritaires et qu'il est important de se doter d'infrastructures de qualité pour offrir des activités attrayantes pour nos jeunes et nos aînés.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Biencourt, Squatec et Lac-des-Aigles se sont entendus pour partager les services d'un technicien en loisirs pour organiser des activités intermunicipales.

En conséquence, il est proposé par Sébastien Santerre que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appuie moralement le Comité des Loisirs de Biencourt pour leur demande de réaménagement de la patinoire extérieure et d'un jeu de Dek Hockey auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-02-044

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE qu'un membre élu du Comité Consultatif d'Urbanisme a démissionné;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de nommer le conseiller Daniel Caron comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – JANVIER 2020

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de janvier 2020. Il y a eu 39 nuitées.

Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21h15.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal à l'exception des résolutions sur lesquelles le maire a exercé son droit de veto en vertu de la disposition prévue au paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Maire

Directeur général